

Décision n° 2024 – 172

NOMENCLATURE : 01.01

**DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU CONTRAT RELATIF
AUX FESTIVITES DE LA FETE NATIONALE LE 13 JUILLET 2024 –
SS24026**

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant approbation
des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des
Adjointes au Maire,

Vu le code de la commande publique et en particulier l'article R2123-1 1°,

Considérant qu'une procédure de mise en concurrence a été réalisée sous
la forme d'une procédure adaptée allégée ; que cette procédure de mise
en concurrence a été publiée sur la plateforme de dématérialisation achat
public, ainsi que sur le site marchésouline ;

Vu les propositions techniques et financières reçues des sociétés :
AT LIGHT / SAS BASLO à DOUAI pour le lot 1 et MADNESS FIREWORKS
à ARRAS, REGIE FETE PYROTECHNIE à HARNES et HAMZA
ARTIFICES à HORDAIN pour le lot 2.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature des contrats relatifs aux festivités prévues pour la fête nationale qui aura lieu le 13 juillet 2024 -SS24026 avec les sociétés suivantes :

LOT 1 : WARM UP

- Société AT LIGHT / SAS BASLO dont le siège social se situe 76 rue de la Brayelle – 59 500 DOUAI

LOT 2 : EMBRASEMENT DE L'EGLISE SAINT LEGER

- Société MADNESS FIREWORKS dont le siège social se situe 37 rue de Bretagne – 62 000 ARRAS

ARTICLE 2 : Le montant global et forfaitaire des prestations s'élève à 9 074,40 € HT pour le lot 1 et 21 666,67 € HT pour le lot 2.

ARTICLE 3 : La durée des prestations est de 1 jour calendaire : le 13 juillet 2024.

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 10/06/2024



Pour Le Maire
L'adjoint
Pierre MAZURE

